

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vannes, le 4 décembre 2025

Nouvelle étape vers la construction du 1^{er} parc éolien en mer flottant en Bretagne Sud attribué à Pennavel et de son raccordement développé par Rte : l'État et la Région installent l'Instance de Concertation et de Suivi, à Vannes le 4 décembre 2025.

Pennavel, société formée de Elicio et de BayWa r.e., a été désigné lauréat de l'appel d'offres n°5 (AO5) dédié au premier parc éolien en mer flottant de Bretagne Sud (250 MW), au large de Lorient, le 15 mai 2024. Rte réalisera son raccordement électrique du premier parc, dont la mise en service est prévue d'ici à 2032. Ce parc satisfera les besoins d'électricité de 450 000 habitants soit l'équivalent de 13 % de la population régionale.

Ce premier parc éolien en mer, flottant, au large de Bretagne Sud représente une étape majeure dans la transition énergétique de la Bretagne en complément du parc éolien posé de St-Brieuc (496 MW, mis en service en 2024) et de la cartographie des zones prioritaires à l'éolien en mer en Bretagne Nord, adoptée le 25 novembre dans la stratégie de façade maritime. Par la production locale d'une électricité décarbonée, il contribuera à l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone à 2050, renforcera la souveraineté énergétique et sécurisera l'approvisionnement électrique de la Bretagne. Il participera au développement d'une filière industrielle de l'éolien flottant s'appuyant notamment sur les acteurs économiques locaux et les infrastructures industrialo-portuaires de la Bretagne.

Aussi, dans le sillage de la désignation de Pennavel et de la concertation continue menée sous l'égide de deux garants de la CNDP, Jean-Pierre Bompard et Marc Di Felice, l'État, en partenariat avec la Région, a mis en place l'Instance de Concertation et de Suivi (ICS), le 04 décembre à la préfecture du Morbihan, à Vannes. Cette instance a pour vocation d'assurer un espace de dialogue durable et de contribuer à une gestion du parc et de son raccordement au plus près des préoccupations locales.

Elle est coprésidée par le préfet du Morbihan, Michael Galy, le préfet maritime de l'Atlantique, Jean-François Quérat et le vice-président de Région, Daniel Cueff.

.../...

Service de la Communication Interministériel

Tél : 06 71 07 42 57 / 06 03 70 60 57 / 06 38 60 06 67

Mél : pref-communication@morbihan.gouv.fr

Place du Général de Gaulle
56019 Vannes Cedex

Inspirée des bonnes pratiques mises en place pour les premiers parcs éoliens posés en mer, St-Brieuc et St-Nazaire, cette instance constitue tout au long de la vie du parc et de son raccordement, un lieu de dialogue entre les acteurs impliqués : l'État, Pennavel, Rte, la Région, les usagers de la mer et les collectivités locales. L'ICS permet la meilleure prise en compte des enjeux locaux notamment de sécurité maritime, de suivi environnemental, de cohabitation avec les activités maritimes existantes ou à venir et de coordination des interventions en mer. A l'occasion de cette première séance de l'ICS, quatre groupes de travail ont été mis en place pour traiter des thématiques clés : emploi-formation-économie, environnement, pêche et usages et sécurité maritime.

Cette instance a permis également de rappeler :

- l'important dispositif de concertation mis en place. Celui-ci a débuté en 2020 sous l'égide de la Commission Particulière du débat public (16 réunions publiques, 2 sites Internet) et s'est poursuivi avec la concertation continue sous l'égide des garants de Commission Nationale du débat public, gage de qualité, de sincérité et d'intelligibilité. Des informations ont également été délivrées par la maîtrise d'ouvrage des projets, l'État, Rte et désormais Pennavel (1 réunion publique à Lorient en 2025, 3 sites Internet actifs, 5 forums d'échanges organisés par Pennavel et plus d'une dizaine de réunions techniques par RTE) ;
- l'absence de consensus à l'issue du débat public, chaque partie prenante défendant ses intérêts et sa vision, a conduit l'État à arbitrer les implantations des aires d'études de deux parcs et de leur raccordement, en veillant aux différents enjeux économiques (distance d'implantation et de raccordement à la côte), environnementaux et d'usages (pêches, défense, riveraineté). La décision ministérielle du 18 mai 2021 concrétise cet arbitrage.
- La compatibilité des projets de parcs éolien en mer et notamment de leur raccordement, avec l'inscription en juillet 2025 au patrimoine mondial de l'Unesco des « mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan ».
- La nécessité pour tous les acteurs du territoire de travailler dès à présent avec Pennavel, RTE, l'État et la Région pour maximiser les retombées économiques locales et affiner l'intégration paysagère.

Une foire aux questions (FAQ) accessible sur eoliennesenmer.fr partage les réponses factuelles aux interrogations les plus fréquentes, en complément des actualités accessibles sur les sites Internet pennavel.bzh et rte-france.com

Service de la Communication Interministériel

Tél : 06 71 07 42 57 / 06 03 70 60 57 / 06 38 60 06 67

Mél : pref-communication@morbihan.gouv.fr

Place du Général de Gaulle
56019 Vannes Cedex